

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU 09 SEPTEMBRE 2017 à 20 h 30

N° 08/2017

Etaients présents : Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr BACLET Gilles, Mr FERRACHAT Sébastien, Mme BRUNEAU Catherine, Mr ROUDEAU-COOPER Laurent, Mme BOUCHARIN Anne-Marie, Mme POLLET Dorianne, Mme DOS SANTOS Stéphanie, Mme GAUBERT Isabelle, Mr LASSEGUE Yves, Mme GAILLARD Raymonde

Etait absent excusé:

Mr BACLET Gilles a été élu secrétaire de séance

Un procès-verbal, de l'installation du conseil municipal et de l'élection des adjoints, a été établi, reprenant les points suivants et annexé au présent compte-rendu :

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le nombre maximum d'adjoints est prévu par l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il ne peut dépasser 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Madame le Maire, propose, la nomination de deux adjoints.

ACCEPTÉ la nomination de deux adjoints.

Le nombre d'adjoints au maire est donc fixé à deux.

Ont voté
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur BACLET Gilles a été élu 1^{er} adjoint, avec 10 voix sur 11 votants

Monsieur FERRACHAT Sébastien a été élu 2^{ème} adjoint, avec 11 voix sur 11 votants

FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS MAIRE ET ADJOINTS

DECIDE, d'allouer au Maire et aux adjoints à compter du 01 octobre 2017, les taux d'indemnités suivants :

Madame HOLLINGER Jacqueline maire, percevra 17 % de l'indice brut 1022.

Monsieur BACLET Gilles élu 1^{er} adjoint, percevra une indemnité égale à 3 %
Monsieur FERRACHAT Sébastien élu 2^{ème} adjoint percevra une indemnité égale à 1,5 %

De l'indice brut 1022.

Le montant de ces indemnités seront revues au 1^{er} janvier 2018

Ont voté
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Considérant que le conseil municipal doit procéder, à l'élection des délégués et des suppléants,

PROCEDURE à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants qui siègeront et représenteront la commune aux différents syndicats auxquels elle adhère :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS DE FRANCE

Délégués

Titulaire : Mme HOLLINGER Jacqueline

Suppléant : Mr BACLET Gilles

PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE France

Délégués

Titulaire : Mme HOLLINGER Jacqueline

Suppléant : Mr FERRACHAT Sébastien

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ECOLE ALAIN FOURNIER (SIPEAF)

Délégués

Titulaire : Mme HOLLINGER Jacqueline

Suppléant : Mme GAUBERT Isabelle

Titulaire : BOUCHARIN Anne-Christine

Suppléant : Mme POLLET Dorianne

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'YSIEUX (SIABY)

Délégués

Titulaire: Mr BACLET Gilles

Suppléant : Mr LASSEGUE Yves

Titulaire: Mr FERRACHAT Sébastien

Suppléant : Mr ROUDEAU-COOPER Laurent

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE DES EAUX USEES DES BASSINS DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX (SICTEUB)

Délégués

Titulaire : Mr BACLET Gilles

Suppléant : Mr LASSEGUE Yves

Titulaire : Mr FERRACHAT Sébastien

Suppléant : Mr ROUDEAU-COOPER Laurent

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE NORD D'ECOUEN (SIAEP)

Délégués

Titulaire : Mr BACLET Gilles.

Suppléant : Mr LASSEGUE Yves

Titulaire : Mr FERRACHAT Sébastien

Suppléant : Mr ROUDEAU-COOPER Laurent

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL-D'OISE (SMDEGTVO)

Délégués

Titulaire : Mr LASSEGUE Yves

Suppléant: Mr ROUDEAU-COOPER Laurent

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE REALISATION DU PAYS DE FRANCE (transport rural)

Délégués

Titulaire : Mr ROUDEAU Laurent

Suppléant : Mr BACLET Gilles

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION DU LYCEE DE LUZARCHES (CES)

Délégués

Titulaire : Mme DOS SANTOS Stéphanie

Suppléant : Mme POLLET Dorianne

Titulaire : Mme GAUBERT Isabelle

Suppléante : Mme BRUNEAU Catherine

SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DU VAL-D'OISE (SMGFAVO)

Délégués

Titulaire : Mme GAUBERT Isabelle

Suppléante : Mme DOS SANTOS Stéphanie

DELEGUE CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Délégué : Mr FERRACHAT Sébastien

DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION ET L'INCINERATION DES DECHETS URBAINS DE LA REGION DE SARCELLES (SIGIDURS)

Délégués

Titulaire : Mr BACLET Gilles
Titulaire : Mr FERRACHAT Sébastien

Suppléant : Mr LASSEGUE Yves
Suppléant : Mme BOUCHARIN Anne-Christine

ACCEPTÉ, les désignations des titulaires et des suppléants à ces syndicats.

Ont voté

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

FORME les commissions qui seront chargées d'étudier les questions qui lui seront soumises, soit par l'administration soit à l'initiative de l'un de ses membres :

COMMISSION POUR L'ANIMATION COMMUNALE

Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr BACLET Gilles, Mr ROUDEAU-COOPER Laurent, Mme DOS SANTOS Stéphanie, Mr FERRACHAT Sébastien, Mme GAUBERT Isabelle, Mr LASSEGUE Yves, Mme POLLET Dorianne, Mme BOUCHARIN Anne-Christine, Mme GAILLARD Raymonde
Mme CHOISNET Maryse, Mr DEMARTY Daniel, Mr LANDRY Michel, Mme LEGRAND Nicette.

COMMISSION POUR LA SECURITE AUPRES DU CENTRE DE SECOURS DE GOUSSAINVILLE

Délégué : Mr ROUDEAU-COOPER Laurent Suppléant : Mr BACLET Gilles

COMMISSION POUR L'INFORMATION (petit journal)

Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr BACLET Gilles, Mr ROUDEAU-COOPER Laurent, Mme DOS SANTOS Stéphanie, Mr FERRACHAT Sébastien, Mme GAUBERT Isabelle, Mr LASSEGUE Yves, Mme POLLET Dorianne, Mme BOUCHARIN Anne-Christine, Mme GAILLARD Raymonde, Mme BRUNEAU Catherine

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr BACLET Gilles, Mr FERRACHAT Sébastien, Mme BOUCHARIN Anne-Christine,

COMMISSION DE L'EGLISE SAINT-LEGER

Mme HOLLINGER Jacqueline, Mme HEQUET Michèle, Mme LE FLOCH, Mr BACLET Gilles, Mme BRUNEAU Catherine, Mme GAILLARD Raymonde

COMMISSION JEUNESSE SPORT ET CULTURE ET AIRE DE JEUX

Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr ROUDEAU-COOPER Laurent, Mme BRUNEAU Catherine, Mme GAUBERT Isabelle, Mme POLLET Dorianne, Mme GAILLARD Raymonde

RESPONSABLES DE LA SALLE POLYVALENTE

Mme HOLLINGER Jacqueline, Mme GAILLARD Raymonde, Mr ROUDEAU-COOPER Laurent.

COMMISSION POUR LE STATIONNEMENT

Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr BACLET Gilles, Mr FERRACHAT Sébastien, Mme POLLET Dorianne

VALIDE ces commissions

Ont voté

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

DELEGATION CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

Modifié par [LOI n°2017-257 du 28 février 2017 - art. 74](#)

Considérant que le Maire de la Commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décision

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à compter de ce jour

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 4° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 5° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 6° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 7° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 10° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 11° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 12° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 13° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 211-2](#) ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 14° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers, dans la limite de 1 000 €.
- 15° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions ;
- 16° De procéder dans les limites fixées par le Conseil Municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 17° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu à [l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975](#) relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

ACCEPTE de donner ces délégations à Mme le Maire.

Ont voté
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

Le Maire,
J. HOLLINGER